

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue le 1^e jour du mois de mars 2010, à vingt heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : le maire, monsieur Jacques Gévry, les conseillères mesdames Annie Demers, Claire Ouellette, Suzanne Beaudin , Hélène Cummings et les conseillers messieurs, Jean-Pierre Monette, Marc Perras, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gévry

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, adjointe est aussi présente.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1^{er} MARS 2010

1. ADMINISTRATION

- .1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- .2 Adoption de l'ordre du jour
- .3 Adoption du procès-verbal corrigé de la séance régulière du 1^{er} février 2010
- .4 Transferts budgétaires
- .5 Acceptation des comptes
- .6 Contrat de service pour le photocopieur Canon 3300
- .7 Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts – Adhésion Municipalité de Chute-Saint-Philippe
- .8 Résultat des ouvertures de soumissions pour fleurir et faire l'entretien des boîtes à fleurs des plates-bandes et des paniers suspendus de la Municipalité pour la saison 2010
- .9 Officialiser un nom de rue
- .10 Addenda au contrat de certains cadres
- .11 Information et questions se rapportant à l'administration

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- .1 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
- .2 Modification de l'entente intermunicipale 9-1-1
- .3 Information et questions se rapportant à la sécurité publique

3. TRANSPORTS

- .1 Embauche d'un journalier régulier
- .2 Information et questions se rapportant aux transports

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- .1 Mandater une firme de biologiste pour la poursuite de l'analyse de la qualité de l'eau de ruissellement du secteur villageois
- .2 Information et questions se rapportant à l'hygiène du milieu

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- .1 Adoption du règlement 541 modifiant le règlement de zonage numéro 380 et ses amendements au niveau des clôtures, des garages, des cabanes à sucre et de la finition extérieure dans certaines zones VA et VAT et modifiant le règlement de lotissement numéro 381 et ses amendements dans le but de modifier les dispositions relatives aux dimensions des terrains
- .2 Nomination au CCU
- .3 Information et questions se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

6. LOISIRS ET CULTURE

- .1 Demande d'aide financière dans le programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés
- .2 Résultat des ouvertures des appels d'offres pour la rénovation de la salle communautaire
- .3 Mandater une conseillère responsable du dossier des aînés
- .4 Information et questions se rapportant aux loisirs et à la culture

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

**2010.03.39
(1.1)**

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu que la séance du 1^{er} mars 2010 soit ouverte.

ADOPTÉE

2009.03.40
(1.2)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 1^{er} mars 2010 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2010.03.41
(1.3)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CORRIGÉ DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{er} FÉVRIER 2010

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} février 2010 avec la correction de la résolution 2010.02.29 pour le lot 56 au lieu du 145 tel que présenté aux membres du Conseil.

Madame Cummings fait lecture de la résolution corrigée :

« Attendu que le lot 158 rang G, canton Labelle, est un lot enclavé;

Considérant la demande du propriétaire pour obtenir un terrain appartenant au Ministère des ressources Naturelles du Québec, soit le lot 145 du rang G, canton Labelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers de reconnaître le bien fondé de la demande du propriétaire du lot 158 rang G, canton La Minerve et que la Municipalité est en accord avec la demande d'acquisition du lot 56 rang G, canton Labelle par le propriétaire du lot 158 rang G, canton Labelle. »

ADOPTÉE

2010.03.42
(1.4)

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

	NOM DU POSTE	augmenter	diminuer
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
02-13-252	CSST		21598
02-11-252	CSST	1461	
02-14-252	CSST	347	
02-22-252	CSST	988	
02-23-252	CSST	817	
02-32-252	CSST	5671	
02-33-252	CSST	6551	

02-61-252	CSST	2356	
02-47-252	CSST	440	
02-412-252	CSST	289	
02-413-252	CSST	106	
02-451-10-252	CSST	938	
02-452-10-252	CSST	652	
02-70-121-252	CSST	54	
02-70-150-252	CSST	439	
02-70-190-252	CSST	489	
02-15-417	Évaluation	180	
02-13-951	Quote-part MRC	235	
02-22-951	Quote-part MRC	20	
02-37-951	Quote-part MRC	15	
02-62-200-951	Quote-part MRC	40	
02-70-150-951	Quote-part MRC	15	
02-70-290-951	Quote-part MRC	5	
02-21-951	Quote-part MRC		510
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE			
02-22-331	TELEPHONE	135	
02-22-214-525	(#214) camion pour pompe Inter 4400 2006	2000	
02-22-114-525	(#114) Citerne Cargo 8000 1989		2000
02-22-339	télécommunications		135
SÉCURITÉ CIVILE			
02-23-455	Immatriculation	5	
02-23-451	gardiennage		5
VOIRIE MUNICIPALE			
02-32-455	Immatriculation	750	
02-33-455	Immatriculation	750	
02-33-045-525	#45 Camion international 4300 année 2003	2500	
02-32-516	location machinerie outils et équipement		4000
02-33-629	sel	5000	
02-33-622	SABLE		5000
HYGIENE DU MILIEU			
approvisionnement de l'eau			
02-412-00-339	télécommunications	230	
02-412-00-419	Services professionnels	235	
02-412-00-640	pièces et accessoires		465
LOISIRS ET CULTURE			
02-70-120-649	autres	400	
02-70-120-970	subv. Organismes sans but lucratif		400
02-70-130-959	Contribution autres organismes municipaux	5000	
02-70-130-970	dons organismes hiver		1295
SURPLUS			
02-70-130-690	autres biens non durables	121	
02-70-130-641	quincaillerie		121
FONDS DÉPENSES IMMOBILISATION			
03-310	Immo	5726	
03-310	Immo	2493	
02-33-034-525	#34 Camion Western Star 99 (4964SX)		8219
TOTAL		47453	47453

ADOPTÉE

2010.03.43
(1.5)

ACCEPTATION DES COMPTES

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS

Et résolu que les comptes suivants:

Administration générale	14 940.19	18.47%
Sécurité publique	11 096.37	6.76%
Voirie municipale	61 419.63	24.44%
Hygiène du milieu	3 795.87	8.96%
Urbanisme et mise en valeur du territoire	2 361.44	9.18%
Loisirs & Culture	15 569.79	45.60%
Immobilisation	392 010.08	
TOTAL:	501 193.37	

soient acceptés et payés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMQ	1 061.69 -	24892
Amyot Gélinas ca	4 740.75 -	24891
APTR	90.00 -	24893
Beaudin, Suzanne	10.50 -	24894
Bell Canada	647.84 -	24885
Bell Mobilité	69.96 -	24878
BuroPlus Martin	174.48 -	24899
Demers, Annie	12.00 -	24901
École la Relève	750.00 -	24903
Entretien bureau	600.00 -	24859- 24898
Équipements de bureau Robert Légaré	366.42 -	24906
Équipements de bureau des Trois Vallées inc.	105.35 -	24905
FQM	9.59 -	24908
Francotyp-Postalia Canada inc.	839.79 -	24909
Gévry, Jacques	109.12 -	24911
Godard Bélisle St-Jean & Associés	867.23 -	24912
Hydro Québec	378.96 -	24873
Imprimerie Léonard	1 799.24 -	24915
Laurentides extermination (2008) inc.	36.12 -	24919
L'information du Nord	106.22 -	24916
Marché Bruneau	69.17 -	24921
Mobilonde inc.	18.06 -	24924
Multi-Services du Nord	172.47 -	24925
MRC des Laurentides	50.00 -	24926
Petite caisse	36.71 -	24927
PG Govern inc.	723.08 -	24929
Ram gestion d'achats	338.58 -	24937
Sauriol, Suzanne	50.40 -	24871
Séguin, André	190.68 -	24867
Téluq	220.00 -	24944
Visa	295.78 -	24874

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		14 940.19
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Accès communications	738.20 -	24890
APTR	90.00 -	24893
Bell Canada	174.91 -	24885
Bell Mobilité	301.18 -	24872
DL solutions informatiques inc.	138.06 -	24902
FQM	11.99 -	24908
Hydro Québec	239.45 -	24879
Matériaux SMB inc.	33.24 -	24922
MRC des Laurentides	1 416.33 -	24926
Petite caisse	39.79 -	24928
Pièces d'auto Rivière Rouge	1 784.80 -	24931
Prévimed inc.	17.90 -	24933
Receveur général du Canada	475.00 -	24938
Remboursement kilomètrage	26.88 -	24934
Remboursement kilomètrage	52.08 -	24882
Remboursement kilomètrage	26.04 -	24883
Remboursement repas	11.50 -	24934
SAAQ	3 504.00 -	24943
SCA des fermes du Nord	953.02 -	24941
SÉCURITÉ PUBLIQUE	10 034.37	
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)		
Salaire pompiers	930.00 -	
Salaire premiers répondants	132.00 -	
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)	1 062.00	
VOIRIE MUNICIPALE		
Banque HSBC Canada	4 417.49 -	
Bell Canada	207.54 -	24885
Bell Mobilité	83.75 -	24872
BuroPlus Martin	26.14 -	24899
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	397.79 -	24900
Entreprises Jofi enr.	77.30 -	
Garage André Laramée enr.	99.10 -	24910
Hydro Québec	536.29 -	24873
Hydro Québec	2 422.95 -	24914
Lachance Carol entrepreneur électricien	462.96 -	24918
Machineries Saint-Jovite inc.	1 592.81 -	24920
Marché Bruneau	33.07 -	24921
Matériaux SMB inc.	187.25 -	24922
Ministre des Finances	239.00 -	24923
Mobilonde inc.	234.78 -	24924
Pièces d'auto Rivière Rouge	4 727.26 -	24931
Publications Québec	24.83 -	24935
Québec linge	457.02 -	24936
Ram gestion d'achats	81.70 -	24937
Receveur général du Canada	311.00 -	24938

Remboursement kilomètreage	63.00 -	24887
Services d'entretien St-Jovite 1987 inc.	501.25 -	24939
Sifto	8 827.29 -	24940
SAAQ	14 807.00 -	24943
SCA des fermes du Nord	16 210.29 -	24941
Sonic	582.00 -	24886
Transport adapté & collectif des Laurentides	3 758.77 -	24945
Visa	50.00 -	24874
VOIRIE MUNICIPALE	61 419.63	
HYGIÈNE DU MILIEU		
Bell Canada	98.80 -	24885
Bio-Services	177.09 -	24897
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	880.03 -	24900
Hydro Québec	231.59 -	24879
Hydro Québec	132.86 -	24873
Matériaux SMB inc.	3.54 -	24922
Mobilonde inc.	18.06 -	24924
MRC des Laurentides	385.50 -	24926
Remboursement kilomètreage	29.42 -	24869
Remboursement kilomètreage	26.04 -	24880
SAAQ	1 497.00 -	24943
SCA des fermes du Nord	315.94 -	24942
HYGIÈNE DU MILIEU	3 795.87	
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
Bio-Services	57.13 -	24897
BuroPlus Martin	62.61 -	24899
FQM	12.00 -	24908
L'information du Nord	1 125.36 -	24916
Ram gestion d'achats	922.65 -	24937
Remboursement repas & kilomètreage	81.80 -	24868
Remboursement kilomètreage	8.27 -	24881
Remboursement repas	11.63 -	24870
Remboursement kilomètreage	68.29 -	24880
Remboursement kilomètreage	11.70 -	24869
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	2 361.44	
LOISIRS ET CULTURE		
Bell Canada	78.46 -	24885
Bibliothèque La Minerve	3 000.00 -	24896
C.R.S.B.P. des Laurentides inc.	6 951.93 -	24895
Entretien bibliothèque	160.00 -	24859- 24898
Entretien patinoire	2 950.00 -	24913
Hydro Québec	108.14 -	
Hydro Québec	683.95 -	24879
Lachance Carol entrepreneur électricien	299.15 -	24918
Laurentides extermination (2008) inc.	45.15 -	24919
L'information du Nord	263.88 -	24916

Matériaux SMB inc.	107.82 -	24922
Pièces d'auto Rivière Rouge	216.77 -	24931
Polyvalente Curé-Mercure	100.00 -	24932
SCA des Fermes du Nord	604.54 -	24941
LOISIRS ET CULTURE	15 569.79	

IMMOBILISATION

Etude de Isabelle Labelle a.g.	1 681.84 -	24917
Excavation René Sauriol inc.	7 901.25 -	24907
Machineries Saint-Jovite inc.	1 217.01 -	24920
Nordmec construction inc.	381 209.98 -	24927
IMMOBILISATION	392 010.08	

ADOPTÉE

2010.03.44
(1.6)

CONTRAT DE SERVICE POUR LE PHOTOCOPIEUR CANON 3300

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu d'accepter le contrat de service d'Équipement de bureau des Trois-Vallées, pour le photocopieur Canon 3300, soit un montant fixe de 93,33 \$ par mois incluant 5000 copies avec un excédent au taux de 0,0173 \$ la copie, incluant les pièces, main d'œuvre et l'encre pour la durée du contrat du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

ADOPTÉE.

2010.03.45
(1.7)

**COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS –
ADHÉSION MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a manifesté son intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser cette adhésion par résolution de leur Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de La Minerve accepte l'adhésion de la Municipalité de « Chute-Saint-Philippe » à l'entente concernant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE.

2010.03.46
(1.8)

RÉSULTAT DES OUVERTURES DE SOUMISSIONS POUR FLEURIR ET FAIRE L'ENTRETIEN DES BOÎTES À FLEURS DES PLATES-BANDES ET DES PANIERS SUSPENDUS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2010

Considérant qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 17 février 2010, 14h30, deux soumissions ont été reçues :

Madame Marcelle Grégoire	5 999.00 \$
Madame Renée Brault	4 875.00 \$

Considérant que madame Renée Brault est la plus basse soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de madame Renée Brault pour fleurir et faire l'entretien des boîtes à fleurs, des plates-bandes et des paniers suspendus de la Municipalité, pour l'année 2010, au montant de 4 875.00 \$, non taxable le tout tel que décrit au cahier des charges.

ADOPTÉE.

2010.03.47
(1.9)

OFFICIALISER UN NOM DE RUE

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu de demander à la Commission de toponymie d'officialiser le nom de voie de communication suivante :

« chemin de la Rive-Ouest-du-lac-Labelle » situé sur les lots 2 à 36, rang A, Canton de La Minerve, lots 52 à 60, rang A, Canton de La Minerve et les lots 7 et 8, rang 2, Canton de La Minerve

ADOPTÉE

2010.03.48
(1.10)

ADDENDA AU CONTRAT DE CERTAINS CADRES

Considérant que certains cadres ont des contrats basés sur une rémunération horaire;

Considérant que certains cadres doivent travailler sur appel en dehors des heures normales de travail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS

Et résolu qu'à partir de maintenant un minimum de deux (2) heures sera payé pour chaque sortie pour les cadres ayant un contrat basé sur une rémunération horaire.

ADOPTÉE

(1.11) **INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À
L'ADMINISTRATION**

2. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2010.03.49
(2.1) **VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES
TÉLÉPHONIQUES**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS

Et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à la Ville de Mont-Tremblant pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

2010.03.50
(2.2) **MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE 9-1-1**

ATTENDU QUE le service 9-1-1 pour le territoire de la municipalité est fourni par la Ville de Mont-Tremblant en vertu d'une entente intermunicipale intervenue en février 2003;

ATTENDU QUE des nouvelles dispositions des articles 244.68 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, du *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* (R.Q. c. F-2.1, r. 14.2) et leurs amendements régissent les conditions du financement du service 9-1-1;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant doit être modifiée en conséquence de la nouvelle tarification;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la modification de l'entente intermunicipale 9-1-1 avec la Ville de Mont-Tremblant.

Et que le maire et le directeur général et secrétaire trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le nouveau protocole remplaçant l'entente du 5 février 2003.

ADOPTÉE

(2.3) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORTS

2010.03.51 (3.1) EMBAUCHE D'UN JOURNALIER RÉGULIER

Attendu que le poste de journalier régulier a été affiché à l'interne conformément à la convention collective;

Considérant que M. Sylvain Nadeau est la seule personne ayant déposé sa candidature;

Considérant que M. Nadeau occupe déjà un poste de journalier à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager monsieur Sylvain Nadeau au poste de journalier régulier avec tous les avantages et obligations de la convention collective en vigueur.

Et que le Conseil reconnaît les heures travaillées à titre de journalier temporaire comme période d'essai.

ADOPTÉE

(3.2) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

**2010.03.52
(4.1)**

MANDATER UNE FIRME DE BIOLOGISTES POUR LA POURSUITE DE L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE RUISSELLEMENT DU SECTEUR VILLAGEOIS

Considérant que les résultats d'une première étude réalisée au cours de l'été 2008 avait donné des résultats nécessitant une étude plus approfondie;

Considérant que la première étude a été réalisé par la firme Biofilia.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Biofilia pour finaliser l'étude environnementale des eaux de ruissellement du village pour un montant de 3168 \$, plus les taxes applicables, selon l'offre reçu le 26 janvier 2010.

ADOPTÉE

(4.2)

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**2010.03.53
(5.1)**

ADOPTION DU RÈGLEMENT 541 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 380 ET SES AMENDEMENTS AU NIVEAU DES CLÔTURES, DES GARAGES, DES CABANES À SUCRE ET DE LA FINITION EXTÉRIEURE DANS CERTAINES ZONES VA ET VAT ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 381 ET SES AMENDEMENTS DANS LE BUT DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DIMENSIONS DES TERRAINS

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 6 août 2001 un règlement d'urbanisme portant le numéro 380 et un règlement de lotissement portant le numéro 381;

CONSIDÉRANT les demandes du CCU d'apporter des ajustements à certaines dispositions de ces règlements;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 7 décembre 2009.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 541 et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 541 modifiant le règlement de zonage numéro 380 et ses amendements au niveau des clôtures, des garages, des cabanes à sucre et de la finition extérieure dans certaines zones VA et VAT et modifiant le règlement de lotissement numéro 381 et ses amendements dans le but de modifier les dispositions relatives aux dimensions des terrains soit et est adopté.

ADOPTÉE

2010.03.54
(5.2)

NOMINATION AU CCU

Considérant qu'il y a un poste vacant au sein du CCU;

Considérant les applications reçues.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Marie-Lise Langevin au poste 1 du CCU pour un mandat renouvelable au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE

(5.3)

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME
ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. LOISIRS ET CULTURE

2010.03.55
(6.1)

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE
SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA
DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

Considérant que la municipalité veut se doter d'une politique familiale et souhaite réaliser la démarche municipalité amie des aînés;

Considérant qu'en adoptant une politique familiale et un plan d'action en faveur des aînés, la municipalité veut favoriser la venue de nouvelles familles et améliorer la qualité de vie familiale, incluant celle des aînés, à La Minerve;

Considérant l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de La Minerve fasse une demande de soutien financier auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour l'élaboration de sa politique familiale et la réalisation de la démarche municipalité des aînés.

Et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à compléter et à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

D'autoriser monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente relatif à l'élaboration de la politique familiale et d'une démarche municipalité amie des aînés réalisé dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

De nommer madame Annie Demers, conseillère, responsable des questions familiales et amie des aînés afin d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions familiales et aînés, d'assurer la présidence du comité de la politique familiale et amie des aînés et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale municipale et municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE.

**2010.03.56
(6.2)**

**RÉSULTAT DES OUVERTURES DES APPELS D'OFFRES POUR LA
RÉNOVATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

Considérant qu'à la date limite pour recevoir les appels d'offres, soit le 23 février 2010, 14h00, deux soumissions ont été reçues :

Rénovation Franc Nord	4 071.00 \$
Construction Sylvio inc	5 775.10 \$

Considérant que Rénovation Franc Nord est la plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Rénovation Franc Nord pour la rénovation de la salle communautaire, au montant de 4 071 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit au cahier des charges.

ADOPTÉE.

**2010.03.57
(6.3)**

**MANDATER UNE CONSEILLÈRE RESPONSABLE DU DOSSIER DES
AÎNÉS**

Considérant la réalité démographique de la Municipalité;

Considérant l'importance de maintenir un lien avec la table de concertation des personnes âgées et du soutien à domicile de la MRC des Laurentides (PASAD).

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Annie Demers à titre de conseillère responsable du dossier des aînés pour la Municipalité de La Minerve.

ADOPTÉE

**(6.4) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS
ET À LA CULTURE**

(7.0) VARIA

Prochaine séance régulière du Conseil le mardi le 6 avril 2010 à 20 heures.

(8.0) PÉRIODE DE QUESTIONS

**2010.03.58
(9.0) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

La directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe
Suzanne Sauriol

Le maire,
Jacques Gévry

Je, soussignée, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2010.03.43, 2010.03.44, 2010.03.46, 2010.03.48, 2010.03.49, 2010.03.51, 2010.03.52, 2010.03.54, 2010.03.56.

La directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe ,

Suzanne Sauriol